



VILLE de SAVERNE

Direction Etudes, Projets,  
Travaux, Patrimoine  
AS

## ARRETE MUNICIPAL PROVISOIRE N° 51 / 2023 S.T.

LE MAIRE DE LA VILLE DE SAVERNE,

Vu les articles L 2542-1 et L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article R 411-8 du Code de la Route,  
Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,  
Vu la loi n° 82-623 du 27 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des  
Départements et des Régions,  
Vu la demande formulée par l'entreprise COTTEL RESEAUX de BENNWIHR

CONSIDERANT QUE :



**La réparation d'une conduite téléphonique existante dans la rue  
du centre nautique nécessite la prise de mesures en matière de  
circulation, de sécurité et de stationnement.**

### **ARRETE :**

**Article 1er :** Pour permettre à l'entreprise COTTEL de réparer une conduite téléphonique existante, il y a lieu de rétrécir le couloir de circulation des véhicules dans la rue du centre nautique à la hauteur du n° 6.

Les piétons seront amenés à emprunter le trottoir d'en face.

Cette mesure est applicable à partir du 28 février 2023 jusqu'à la fin des travaux.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire correspondante sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

**Article 3 :** M. le Commandant, Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Saverne, M. le Chef de Service de la Police Municipale et Rurale de Saverne, M. le responsable de la voirie des Services Techniques Municipaux sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché selon les coutumes et publié dans la presse locale.

Ampliation sera adressée à :

- . M. le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Saverne
- . Monsieur le Commandant, Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Saverne
- . Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale et rurale de Saverne
- . Monsieur le Capitaine, Commandant le Centre de Secours Principal de Saverne
- . Monsieur le responsable de la voirie des services techniques municipaux
- . Monsieur le Médecin Chef du SMUR – Hôpital Civil de Saverne
- . Madame COELSCH – Entreprise COTTEL
- . Monsieur SUHR – services techniques de la Ville de Saverne.
- . Mme IRLINGER, directrice de cabinet du Maire

Saverne le 27 février 2023

Le Maire :  
Stéphane LEYENBERGER



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'S', is written over the seal and extends to the right.